

Frédéric BONNET

Avocat

11 Rue Camille PELLETAN
66 000 PERPIGNAN

Tél. : 04.68.52.28.81

PAYE	COMPTABILISE
LE 19/07/21	06.187
PAR 1405	
DE 1027,12	

SAS HECTARE
Zone Industrielle
Les Portes Domitiennes
RN 113
34740 VENDARGUES

Perpignan, le 30 juin 2021

Vos Réf. :

Nos Réf. : O - HECTARE / SCI VINDELMAR

2019038 - FB/FB - Facture n°2021-285 (référence à rappeler impérativement lors du règlement)

Prière de rappeler ces références dans toutes vos correspondances et/ou mails

Lorsque les Alpières

FACTURE DE FRAIS ET D'HONORAIRES

I - FRAIS :

Frais exonérés de TVA :

▪ Droit de plaidoirie	13, 00 €
▪ Indemnité kilométrique (622 km x 0,405 €)	251, 91 €
▪ Frais de parking	6, 70 €
▪ Frais de péage.....	35, 51 €

Soit TTC..... 307, 12 €

II - HONORAIRES :

- Nouvelle analyse des pièces du dossier,
- Établissement d'un mémoire en défense,
- Déplacement à MARSEILLE,
- Préparation de l'audience,
- Suivi de la procédure et du dossier,
- Correspondances.

Soit HT.....	600, 00 €
TVA 20,00 %	120, 00 €
TOTAL EXONÉRÉ DE TVA.....	307, 12 €

TOTAL 1 027, 12 € TTC

Règlement à réception

Quel que soit le mode de règlement choisi, prière de bien vouloir rappeler le numéro de la présente facture indiqué en référence.

IMPORTANT : Tout retard de paiement nous oblige à percevoir l'intérêt minimum prévu par la loi, soit trois et demi l'intérêt légal en vigueur. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire (article L.441-10 du code de commerce).

Membre d'une Association de Gestion Agréée - Paiement par chèque accepté
Courriel : fredericbonnetavocat@orange.fr
SIRET 502 618 531 000 37 - TVA intracommunautaire n° FR 145 0261 85 31